

# FICHES ACTIONS : PROTÉGER LES HIRONDELLES

LPO AQUITAINE



**PARTIE 1 : Un nid douillet pour tous**

**PARTIE 2 : Éviter les prises de bec**

**PARTIE 3 : Une ville à taille d'hirondelles**

**PARTIE 4 : D'une vieille pierre deux coups**

© D. Godinou

AGISSEZ À NOS CÔTÉS  
SUR [LPO.FR/LPO-AQUITAINE](https://lpo.fr/lpo-aquitaine)

Agir pour  
la biodiversité



# FICHES ACTIONS EN FAVEUR DES HIRONDELLES

**Partie 1** **Un nid douillet pour tous**

**Partie 2** **Éviter les prises de bec**

**Partie 3** **Une ville à taille d'hirondelle**

**Partie 4** **D'une vieille pierre deux coups**

## Partie 1

# Un nid douillet pour tous :

## Accueillir les hirondelles chez soi

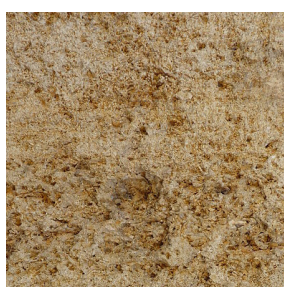
Les hirondelles ne font pas le printemps, mais des nids de boue et d'herbe qu'elles installent auprès du bâti humain. Commensales de l'Homme, elles le débarrassent des mouches et des moustiques qui l'importunent, au prix de quelques salissures. Pour les accueillir sur un bâtiment, il faut être vigilant sur certains points comme le choix des matériaux de construction ([fiche 1](#)) et proposer des aménagements pour les hirondelles de fenêtre ([fiche 2](#)) et les hirondelles rustiques ([fiche 3](#)). La question des nichoirs artificiels sera également traitée ([fiche 4](#)). Outre le bâti, les espaces extérieurs doivent aussi être adaptés avec une offre en boue ([fiche 5](#)) et en végétation ([fiche 6](#)) adaptée.

La LPO est disposée à accompagner toute personne volontaire pour améliorer les capacités d'accueil pour les hirondelles.

## FICHE 1

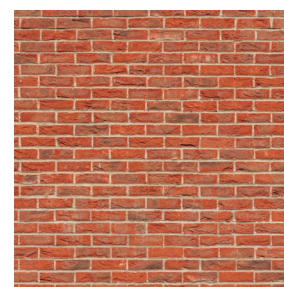
# Adapter le bâti en choisissant ses matériaux

Les hirondelles façonnent leurs nids à l'aide de centaines de boulettes de boue qu'elles accrochent aux surfaces rugueuses des bâtiments. Confrontées à des matériaux lisses, les hirondelles ne parviennent pas à installer leurs nids. Il est donc important de bien choisir les matériaux utilisés lors de projets de constructions neuves comme de rénovations. Il est impossible d'établir une liste exhaustive des matériaux de construction disponibles sur le marché. Toutefois, quelques exemples communs s'imposent.



La **Pierre** est un matériau naturel idéal pour une construction qui résiste à l'épreuve du temps. Les différentes gammes permettent un rendu esthétique adapté à tous les goûts, tout en respectant un grand nombre de traditions architecturales caractéristiques de la Gironde.

Autre matériau naturel ancien, la **brique** a fait l'objet de nombreuses innovations, au point de faire concurrence au béton en termes d'isolation, de résistance et de durabilité. Les nombreuses variétés permettent une multitude d'usages.



Dernier exemple, le **bois**, matériau naturel par excellence. Aujourd'hui, rares sont les constructions entièrement en bois, mais il peut servir pour certains aménagements : charpentes, fenêtres, cabanes, etc. Le rendu esthétique est souvent au rendez-vous.

## FICHE 2

# Adapter le bâti aux hirondelles de fenêtre

L'Hirondelle de fenêtre est certainement la plus citadine de sa famille. Elle niche sur les façades extérieures des bâtiments, aussi bien dans les petits villages que les cœurs des grandes villes. Outre le critère du matériau traité dans la fiche précédente, l'Hirondelle de fenêtre fait également attention à la présence de surplombs pour protéger son nid des intempéries. Voici quelques exemples d'aménagements pouvant être mis en place :



### Les avant-toits

Un avant-toit d'un minimum de 20 cm crée le site idéal pour la nidification de l'Hirondelle de fenêtre. Grâce à cet aménagement, il est possible d'avoir **plusieurs nids côte à côte**, ce qu'apprécie grandement une espèce coloniale comme l'Hirondelle de fenêtre. L'ajout de **poutres perpendiculaires** sous l'avant-toit facilitera davantage l'installation des nids.

### Les rebords de fenêtre

Comme son nom l'indique, l'Hirondelle de fenêtre n'hésite pas à installer son nid dans l'encadrement des fenêtres. Elle y trouve un coin dans lequel accrocher son nid. Attention toutefois aux **volets roulants** ! Les nids de boue sont si fragiles qu'un simple actionnement du mécanisme peut les détruire. Pour éviter cela, il suffit d'**installer une planche** sur lequel le nid peut être accroché (comme sur la photo ci-dessous).



### Les supports

Des supports peuvent être disposés à certains endroits pour faciliter la nidification de l'Hirondelle de fenêtre. Comme le montre la photo ci-dessous, elle n'est pas difficile et s'accommode facilement.

D'autres solutions seront néanmoins plus satisfaisantes et sécurisées que des câbles. Il est ainsi possible d'installer des **planchettes ou même de simples clous**. Les hirondelles de fenêtre s'en serviront de supports pour construire leurs nids plus facilement.



## FICHE 3

# Adapter le bâti aux hirondelles rustiques

L'Hirondelle rustique a la particularité de nicher à l'intérieur de bâtiments. Davantage rurale qu'urbaine, elle jette généralement son dévolu sur les bâtiments agricoles qui lui offrent tout ce qu'elle recherche. Occasionnellement, l'Hirondelle rustique peut faire son nid en ville, où elle peut s'installer dans des garages, des vérandas, des caves, etc. Quelques aménagements sont à prendre en compte pour l'aider à s'installer :

### Une ouverture permanente

L'Hirondelle rustique niche en intérieur, mais elle a besoin de faire de nombreux allers-retours chaque jour pour construire son nid, puis nourrir sa progéniture. Une ouverture permanente sur l'extérieur est donc indispensable. L'espèce étant connue pour ses acrobaties, un accès de **20 cm de largeur pour 5 cm de hauteur** suffit.

Il faut être vigilant à ne pas créer de ponts thermiques. En cas d'installation dans une habitation, il convient de privilégier une partie qui est isolée du reste du bâtiment (par exemple, un garage ou une véranda). L'Hirondelle rustique étant présente en France uniquement **d'avril à octobre**, l'accès peut être fermé pendant la saison froide.

### Les supports

Les hirondelles rustiques installent leurs nids sur des supports en intérieur comme des **solives en bois**. Ces aménagements sont courants dans les bâtiments agricoles anciens. D'autres solutions existent comme des **simples clous** ou encore des **planchettes**. Un **fil** peut aussi être installé à proximité pour fournir un perchoir aux parents qui observent leurs petits prendre leur premier envol.



### Un peu de chaleur

Nicher en intérieur accorde une protection évidente, mais aussi de la chaleur. Si les hirondelles rustiques apprécient autant les étables et les écuries, c'est parce que **ces bâtiments abritent des animaux** qui constituent une source de chaleur non négligeable.



Pour attirer des hirondelles rustiques chez soi, il faut sélectionner une pièce où la **température reste clémente**. En été, pendant la période de reproduction, il n'est pas nécessaire de chauffer, une bonne isolation suffit.

### Les dangers

La nidification en intérieur s'accompagne également de dangers. Obstacles pour le vol, ventilateurs qui constituent des pièges mortels, les chats... La pièce qui accueille les hirondelles rustiques doit être aménagée de sorte à **réduire le risque** pour les adultes comme les petits.

À cet effet, un espace de 2 mètres autour de chaque nid doit être vide de tout appui pour un prédateur (chat, fouine...). Les nettoyages à l'eau doivent être proscrits en période de reproduction. En effet, de simples gouttelettes peuvent causer une hypothermie des oisillons et les tuer. Il faut **rester vigilant** sur toute source de danger potentielle.

## FICHE 4

# Adapter le bâti en installant des nichoirs de substitution

Les hirondelles, comme la plupart des autres espèces, n'investissent les nichoirs artificiels qu'en dernier recours. Elles sont toujours plus intéressées par les bâtiments qui présentent leurs critères d'installation. Des matériaux de construction doivent être disponibles à proximité pour qu'elles puissent aménager le nichoir artificiel à leur convenance.

Plusieurs modèles sont disponibles sur le site internet de la [Boutique LPO](#).

### Pour les hirondelles de fenêtre

Un bâtiment qui ne présente aucun surplomb favorable à la nidification des hirondelles de fenêtre peut malgré tout les accueillir. Il est possible d'installer des nichoirs artificiels.



Ils reproduisent la forme des nids naturels avec une forme sphérique d'un diamètre de 16 cm, avec un petit trou d'envol de 2,5 cm de hauteur pour 7 cm de largeur. Encastrés dans un angle, le surplomb est ainsi incorporé au nichoir artificiel.

En l'absence de bâtiments, il est possible d'installer une tour à hirondelles. Cet aménagement réunit plusieurs nichoirs artificiels accompagnés de dispositifs prévus pour attirer les couples et d'autres pour repousser les prédateurs.

Les nichoirs artificiels représentent une **solution subsidiaire** aux difficultés des hirondelles de fenêtre pour nicher. En effet, ces aménagements ne sont pas aussi attractifs que les abris fournis par des surplombs de bâtiments. La pose d'un nichoir doit avoir lieu uniquement dans les situations où les hirondelles ne peuvent pas nicher autrement. Des **planchettes** peuvent être fixées 20 cm en-dessous pour limiter les salissures sur la façade et le sol (il en va de même pour les nids naturels).

### Pour les hirondelles rustiques

Les hirondelles rustiques peuvent également utiliser des nichoirs artificiels quand aucune autre solution ne leur est accessible.



Légèrement différents des nichoirs pour hirondelles de fenêtre, ils ont la forme d'un demi-bol. Les dimensions sont les mêmes à la différence notable du trou d'envol, bien plus grand pour l'Hirondelle rustique.

Lors de l'installation, il est important de prévoir un **espace de 7 cm** entre le haut du nichoir artificiel et le plafond. Au-delà, un prédateur pourrait s'immiscer, alors qu'un écart plus petit empêcherait les hirondelles d'accéder correctement au nichoir artificiel.

Un **fil peut être tendu** à proximité des nichoirs. Les adultes se poseront dessus pour observer le premier envol de leurs petits.

Ici aussi, les nichoirs artificiels doivent être envisagés comme une **solution de dernier recours**. Aménager le bâti pour qu'il réponde à l'ensemble des critères de nidification de l'Hirondelle rustique reste la meilleure manière de l'attirer.

## FICHE 5

# Offrir les ressources nécessaires : la boue

La boue est une ressource indispensable à la confection des nids d'hirondelles. Longtemps décriée, elle doit être aujourd'hui considérée comme un atout pour la biodiversité. Réserver des espaces à sa production est aussi bénéfique pour les hirondelles que compatible aux exigences d'hygiène et de sécurité.

### Laisser un espace en pleine terre

La première solution à mettre en place est, comme souvent, de simplement **conserver ce qui existe déjà**. Des espaces laissés en pleine terre (dans les parcs publics, sur les bordures de voiries, dans les jardins particuliers, etc.) offrent de la boue aux hirondelles après chaque pluie. En cas d'épisodes de sécheresse, de plus en plus fréquents et intenses, un **arrosage raisonnable** doit être prévu.

### Désimperméabiliser

En complément de la préservation d'espaces de pleine terre, il convient d'en **créer de nouveaux**. Les milieux urbains comme ruraux subissent une imperméabilisation galopante de ces surfaces qui doit être contrée. La **désimperméabilisation de surfaces minéralisées** ne résulte pas toujours en un espace de pleine terre. Une surface désimperméabilisée peut être végétalisée, semi-perméable, etc. La création d'un espace de pleine terre représente néanmoins la **solution la plus durable et efficace** pour aider la nidification des hirondelles, puisqu'elle est la plus favorable à la production de boue.

Outre la promotion de la biodiversité urbaine, la suppression de surfaces minéralisées contribue à la lutte contre l'effet de chaleur urbaine, les inondations ou encore les sécheresses. De manière générale, la **désimperméabilisation participe à l'amélioration du cadre de vie des citoyens**. Ils peuvent d'ailleurs être inclus dans des chantiers participatifs pour les aider à se réapproprier ces espaces.

Plusieurs villes et intercommunalités se sont lancées dans cette démarche. La LPO est d'ailleurs tout à fait disposée à accompagner celles qui voudraient se lancer dans la désimperméabilisation.

### Créer un bac à boue

Un bac à boue désigne un récipient peu profond dans lequel de la terre argileuse est régulièrement arrosée pour fournir de la boue aux hirondelles. L'entretien exigeant combiné à l'efficacité toute relative du bac à boue font de lui un aménagement à **n'appliquer qu'en ultime recours**, à l'image des nichoirs artificiels.





## FICHE 6

# Offrir les ressources nécessaires : la végétation

Espèces liées au bâti pour leur reproduction, les hirondelles de fenêtre et rustiques n'en sont pas moins tributaires de la végétation. C'est cette dernière qui attire en nombre leurs proies ; des insectes volants. De plus, l'Hirondelle rustique utilise de l'herbe sèche pour consolider son nid de boue. Toutefois, il ne suffit pas de verdier un espace pour qu'il réponde aux besoins des hirondelles. Cette fiche tâchera d'exposer les bonnes pratiques à mettre en place.

### Pratiquer la fauche différenciée

La fauche est moins traumatisante pour les plantes qu'une tonte ou un broyage. Elle permet également aux petits animaux d'échapper à un accident mortel.

La fauche différenciée consiste à **réduire la fréquence de l'entretien** de la végétation à une à deux fois par an. Les plantes peuvent ainsi accomplir leur cycle de vie et servir de refuge à la microfaune. Les hirondelles y trouveront ainsi proies et herbe sèche.

### Faire appel à l'éco-pâturage

L'éco-pâturage (ou écopastoralisme) repose sur l'emploi d'animaux herbivores pour entretenir des espaces végétalisés. Cette méthode de gestion écologique présente de nombreux avantages pour les usagers, les éleveurs et la biodiversité.

De plus, **ces animaux attirent des insectes** dont se nourrissent les hirondelles.



© A.Besnard / LPO

### Laisser du bois mort sur place

Comme la boue, le bois mort est la victime injustifiée d'une mauvaise réputation. Pourtant, il est l'**habitat de nombreuses espèces**, parmi lesquelles se trouvent des insectes dont se repaissent les hirondelles.

Conserver du bois mort sur place, voire en apporter, permet ainsi de créer un **terrain de chasse favorable aux hirondelles**. L'efficacité de cette mesure est renforcée par sa proximité avec le site de nidification.

### Renoncer aux produits de synthèse

Les produits phytosanitaires de synthèse (insecticides, herbicides et fongicides) figurent parmi les principaux responsables de l'effondrement de la biodiversité. La loi Labbé de 2014 interdit leur utilisation dans l'espace public (depuis 2017) et dans les jardins de particuliers (depuis 2019).

Heureusement des **solutions alternatives respectueuses des écosystèmes** existent, pour le plus grand bonheur des hirondelles.

## Partie 2

# Éviter les prises de bec :

## Gérer les désagréments dus à la cohabitation avec les hirondelles

Les hirondelles sont de précieuses alliées dans la régulation des populations d'insectes. De plus, leur présence, synonyme du printemps et de renaissance de la nature, enchantent les villes et campagnes depuis des temps immémoriaux. Malgré tout, il ne faut pas nier les désagréments qui peuvent naître de la cohabitation avec les hirondelles. Qu'il s'agisse de salissures ([fiche 7](#)) ou de gêne en cas de travaux ([fiche 8](#)), des solutions simples et efficaces existent. La LPO peut apporter son expertise naturaliste pour accompagner les personnes dans la prise en compte des hirondelles.

## FICHE 7

# Gérer les désagréments : les salissures

Un grief souvent reproché aux hirondelles est leur tendance à salir les murs et les sols. Entre leurs fientes et la boue qui peut couler de leurs nids, la cohabitation est parfois difficile. Heureusement, il est facile d'éviter ou de régler ce problème.

### La planche anti-salissures

La meilleure solution pour éviter les salissures sur le bâti est d'installer une **planche qui fait écran** entre les nids et le mur. Plusieurs modèles sont disponibles sur le site internet de la [Boutique LPO](#).

Il est également possible de la fabriquer soi-même. Elle doit être **assez longue pour occuper tout l'espace sous les nids et fixée à l'aide d'équerres**. Bien sûr, plusieurs planches peuvent être posées. Il convient de privilégier des matériaux naturels, comme le bois (sans formaldéhyde).



© Boutique LPO

### Le nettoyage

Malgré la pose de planches, des salissures peuvent parvenir jusqu'au mur et au sol. Dans ce cas, **un simple nettoyage à l'eau suffit à l'automne**, une fois les hirondelles parties. Il convient de privilégier un nettoyage à la main pour éviter de causer des dégâts inutiles sur les nids.

Un jet d'eau sous pression crée le risque de fragiliser la structure du nid à cause des éclaboussures. Dès lors qu'il tient grâce à la boue séchée, **le mouiller risque de le détruire ou du moins le rendre inutilisable**. Dès lors que les hirondelles réutilisent chaque année leurs nids, ceci peut gravement affecter leur reproduction. Le temps et l'énergie investis dans la construction d'un nouveau nid ne sont pas employés dans l'élevage des petits.

### Un engrais naturel

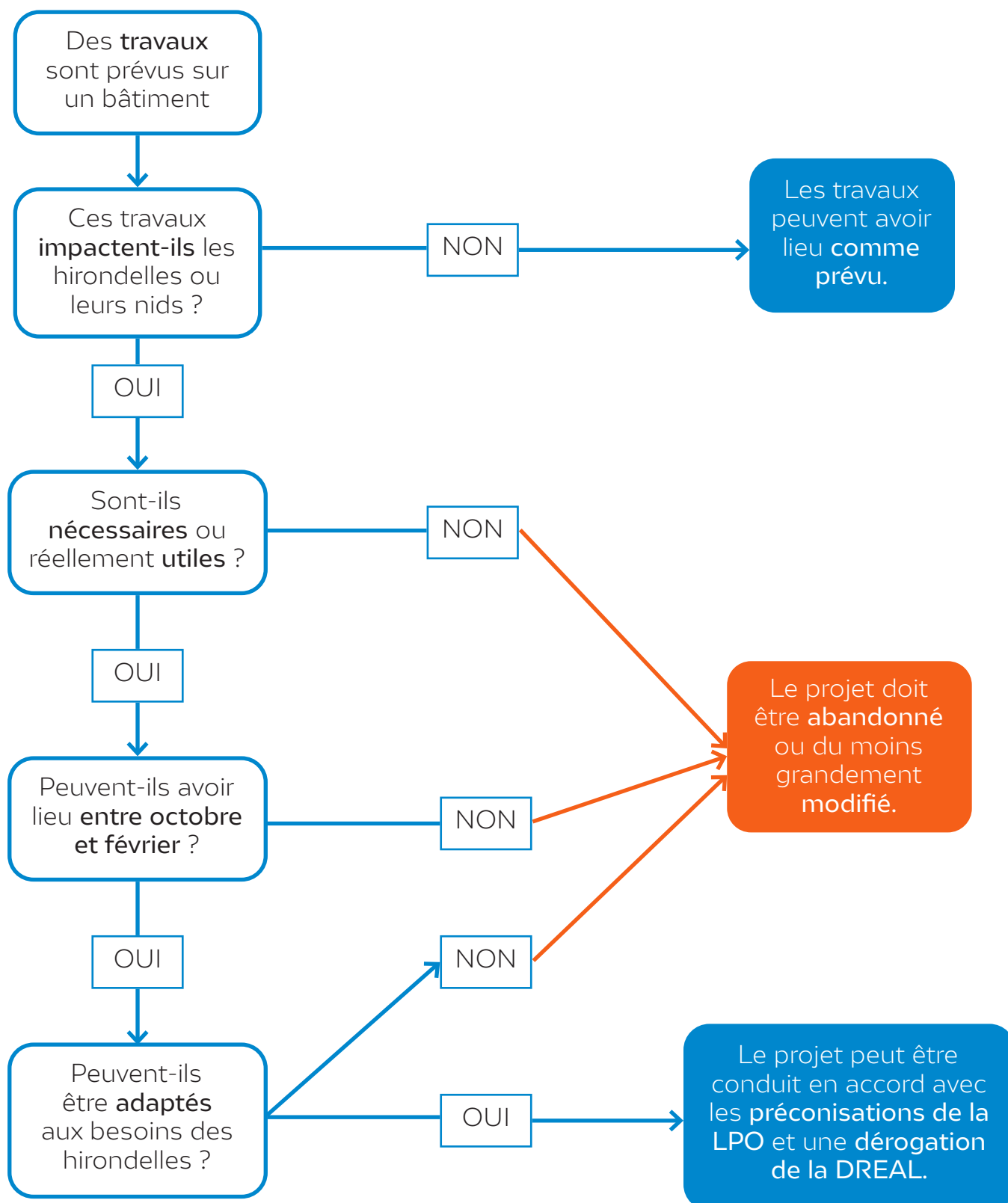
Grâce à leur régime strictement insectivore, les hirondelles produisent des déjections avec une forte teneur en azote. Il s'agit d'un **élément essentiel à la croissance des végétaux**. Les fientes peuvent ainsi être récupérées pour servir d'engrais naturel qui convient à tout type de plantes.

Toutefois, cette ressource doit être utilisée avec parcimonie. Un excès d'azote peut être fatal pour les plantes. Les déjections doivent être incorporées au sol en petites quantités puis diluées avec un arrosage.

## FICHE 8

# Gérer les désagréments : les travaux incompatibles avec la sauvegarde des nids

Dès lors que les hirondelles sont liées au bâti, des travaux de démolition, d'aménagement ou de simple entretien (comme les ravalements de façades) détruisent régulièrement leurs nids. Des précautions peuvent néanmoins être prises pour concilier l'entretien nécessaire des bâtiments à la sauvegarde des nids d'hirondelles. Le schéma ci-dessous aide les maîtres d'ouvrage dans leurs prises de décision. Pour rappel, les nids sont protégés par la loi.



## Partie 3

# Une ville à taille d'hirondelle :

## Intégrer la protection des hirondelles dans les projets communaux et l'urbanisme

Les communes peuvent agir directement sur les projets afin de s'assurer de leur adéquation aux besoins des hirondelles. Propriétaires d'immeubles et de terrains, elles sont en mesure d'intégrer la question des hirondelles dans les procédures de marchés publics ([fiche 9](#)), mais aussi dans l'urbanisme à travers le PLU ([fiche 10](#)). Ces actions seront d'autant plus efficaces que les agents municipaux seront sensibilisés et formés à la question ([fiche 11](#)) et qu'une communication adéquate sera mise en place ([fiche 12](#)).

Toute commune intéressée par ces démarches peut solliciter la LPO pour un accompagnement (formation, mise en place d'évènement, création de supports, etc.).

## FICHE 9

# Les marchés publics

Toutes les personnes publiques, dont les communes, doivent passer des marchés publics pour engager des travaux sur leurs propriétés (art.L2100-1 Code de la Commande Publique). L'acheteur doit suivre une procédure qui dépend de l'objet et du coût de la prestation recherchée (art.L2120-1 CCP). Dans certains cas, il doit publier un appel d'offres qui mettra plusieurs candidats en concurrence sur la base de critères objectifs (art.L2124-2 CCP). De plus, des clauses d'exécution du marché doivent être explicitées (art.L2112-2 CCP) dans un document contractuel.

### Les critères d'attribution

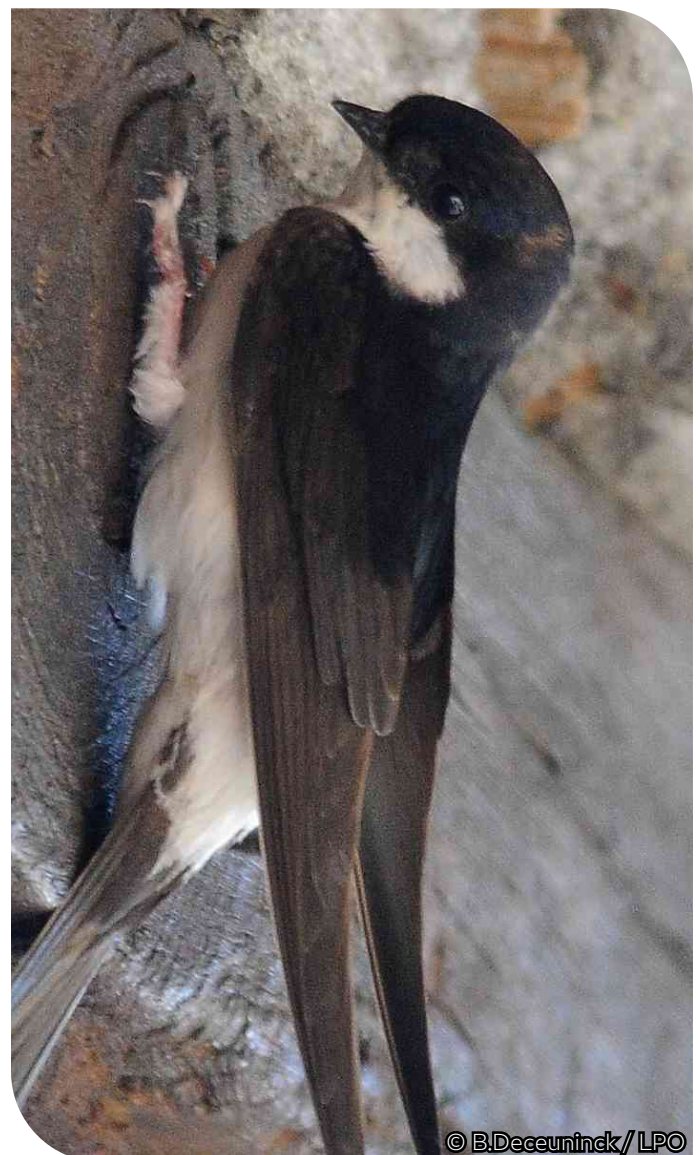
Lorsque la personne publique doit choisir un opérateur parmi les candidats à l'appel d'offres, elle doit se baser sur des critères pondérés ou hiérarchisés. Le Code de la commande publique précise que le coût doit toujours être le critère principal (art. L2124-2 CCP). Toutefois, d'autres éléments peuvent être pris en compte, comme « *la biodiversité, le bien-être animal* » (art.R2152-7 CCP). Sans être prédominante, **l'adaptation du bâti à la nidification des hirondelles peut légalement être intégrée dans un appel d'offres** pour un marché public de travaux. S'il est suffisamment mis en avant, il peut faire la différence entre deux candidatures.

Il est possible d'aller plus loin en se fondant sur un critère de « *performances en matière de protection de l'environnement* » (art.R2152-7 CCP). Les matériaux adaptés à la nidification des hirondelles (pierre, brique, bois...) sont généralement **moins énergivores à la production que ceux utilisés pour construire des surfaces lisses**. À titre d'exemple, une charpente en bois consomme en moyenne 333 fois moins d'énergie que l'acier et 1000 fois moins que l'aluminium (<https://www.ecoconso.be/fr/L-energie-grise-des-materiaux-de>) !

Les critères d'attribution mis en avant doivent être « *liés à l'objet du marché ou à ses conditions d'exécution* » (art.R2152-7 CCP). La législation précise que « *les conditions d'exécution qui se rapportent aux travaux [...] à n'importe quel stade de leur cycle de vie sont réputées liées à l'objet du marché* » (art.L2112-3 CCP). Ainsi, tout critère d'attribution relatif aux travaux (comme les matériaux employés) est présumé valable.

### Les clauses techniques particulières

Tous les marchés publics (avec ou sans appel d'offres et mise en concurrence) s'accompagne d'un **cahier des clauses techniques particulières** (CCTP). Ce document contractuel oblige le prestataire retenu à respecter des règles prédéfinies. Parmi celles-ci, **des matériaux et des aménagements favorables à la nidification des hirondelles** peuvent être imposés.



© B.Deceuninck/LPO

## FICHE 10

# Le plan local d'urbanisme

Document de planification phare depuis le début des années 2000, le plan local d'urbanisme (PLU) permet aux communes (et certaines intercommunalités) de dresser un projet de développement territorial accompagné de règles d'utilisation du sol. Bien qu'il ne s'agisse pas de sa vocation initiale, la biodiversité y trouve progressivement sa place, notamment grâce à la loi « Grenelle II » de 2010. Aujourd'hui, le PLU, bien que perfectible, peut être rédigé comme un instrument efficace de protection des hirondelles.

Chaque PLU est composé de cinq parties qui peuvent chacune intégrer cette question : un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durable, des opérations d'aménagement et de programmation, un règlement et des annexes.

### Le rapport de présentation

Dépourvu de force réglementaire, le rapport de présentation n'est pas opposable aux tiers. Il se contente d'introduire le territoire communal et les choix retenus pour son aménagement (art.L151-4 du Code de l'urbanisme). C'est dans cette partie qu'une commune peut exposer son **souhait de protéger les hirondelles**. D'ailleurs, les raisons ne manquent pas : chute des effectifs, préservation du patrimoine naturel, régulation des populations d'insectes, etc.

### Le projet d'aménagement et de développement durable

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) est l'outil stratégique du PLU. Il définit les orientations générales des politiques d'aménagement de la commune (art.L151-5 C.urba) sans être opposable aux tiers. **La protection des hirondelles peut y être intégrée à travers des objectifs** de sauvegarde des nids existants, d'adaptation du bâti aux besoins des oiseaux ou encore de mise à disposition de ressources nécessaires.

### Les orientations d'aménagement et de programmation

Les opérations d'aménagement et de programmation (OAP) désignent des **projets que la commune veut mettre en place** pour répondre aux objectifs du PADD. Toute opération réalisée doit être compatible avec les OAP applicables (art.152-1 C.urba). Elles peuvent s'appliquer sur un territoire délimité ou sur l'ensemble de la commune, pourvu qu'elles répondent à une thématique définie.

Les OAP constituent un cadre dans lequel doivent s'insérer les projets concernés. À cet effet, la commune (ou l'intercommunalité) peut afficher des mesures ambitieuses liées aux objectifs du PADD.

### Le règlement

Le règlement est le fer de lance du PLU dès lors qu'il représente la seule partie qui soumet les projets à un lien de conformité. **Les autorisations d'urbanisme** (déclaration préalable, permis de construire, d'aménager ou de démolir) **ne peuvent être délivrées que si elles respectent le règlement du PLU**. Il doit être cohérent avec le PADD dont il applique les orientations (art.R151-9 C.urba). Le règlement découpe la commune en zones auxquelles il attribue des règles d'utilisation du sol qui peuvent aller jusqu'à l'inconstructibilité (art. L151-9 C.urba). La rédaction du règlement est encadrée par la loi, qui laisse néanmoins une certaine latitude aux communes.

Ces dernières peuvent intégrer la protection des hirondelles par différents moyens :

- emplacements réservés pour des aménagements « nécessaires aux continuités écologiques » (art.L151-41 C.urba) ;
- coefficient de biotope par surface ;
- zonage du territoire ;
- protection du patrimoine (voir fiche 12) ;
- etc.

## FICHE 11

# La sensibilisation et la formation des agents

La LPO propose aux communes de sensibiliser et former leurs agents à la protection des hirondelles. L'objectif est de fournir aux premiers concernés les bons réflexes à mettre en pratique dans une situation liée aux hirondelles. Les agents pourront connaître le mode de vie des hirondelles, leur statut juridique ainsi que les actions leur étant favorables, de sorte à pouvoir traiter directement certains cas. Pour les plus complexes, la LPO reste à la disposition des communes pour un accompagnement spécialisé.

### Découvrir les hirondelles

Dans le cadre de leurs missions, les agents municipaux peuvent être amenés à gérer des situations impliquant des hirondelles. **Il est important de savoir comment réagir.** Pour cela, la LPO Aquitaine propose une demi-journée technique pour mieux prendre en compte l'Hirondelle de fenêtre et l'Hirondelle rustique sur la commune.

Toutes deux **migratrices**, elles sont présentes en France environ 6 mois par an. Elles viennent pour **se reproduire**, ce qui explique que l'enjeu de la **protection des nids** soit si fort. De plus, le **régime alimentaire** spécialisé des hirondelles les rendent particulièrement vulnérables à certaines pratiques. Les **dangers** auxquels elles sont confrontées et les **solutions** seront également traitées.

### Saisir le contexte juridique

Toutes les espèces d'hirondelles présentes en France sont **strictement protégées par la loi**. Toute action de nature à nuire aux individus, à leur reproduction et à leur conservation dans un état favorable est interdite. Il en résulte des obligations qui pèsent sur les porteurs de projets et les gestionnaires de sites, dont font partie les communes. Ces obligations et interdictions occupent une part essentielle de la formation destinée aux agents municipaux.



© F.Cahez / LPO

### Maîtriser les actions

L'objectif final de la formation est de donner aux agents **les clés pour mettre en œuvre les actions favorables aux hirondelles**. La compréhension de l'écologie des hirondelles et de leur statut juridique constituent deux étapes essentielles. Une troisième traite des actions en elles-mêmes.

Qu'il s'agisse de l'entretien de la végétation, de l'examen d'une demande d'autorisation d'urbanisme ou encore de la constitution d'un appel d'offres, chaque action envisageable dispose de **ses propres avantages et difficultés**. Chaque agent qui assiste à la formation dispensée par la LPO sera en mesure de les maîtriser.



## FICHE 12

# Communiquer sur les actions

Les principales menaces qui pèsent sur les hirondelles résultent de mauvaises habitudes. Les nids sont détruits pour que les murs restent propres, les projets de construction ne sont pas adaptés aux besoins des hirondelles, les proies disparaissent à cause d'une gestion intensive de la végétation, etc. De ce fait, les solutions proposées sont susceptibles de rencontrer l'incompréhension, voire l'opposition de plusieurs personnes. La commune doit ainsi adapter sa communication sur le sujet, faute de quoi les mesures appliquées perdront leur valeur pédagogique.

### Les agents municipaux

Qu'ils travaillent sur le terrain ou dans des bureaux, les agents municipaux sont souvent le **premier lien** entre les administrés et la collectivité. Grâce à la formation évoquée dans la fiche n°11, ils disposent des connaissances nécessaires pour répondre aux questions et remarques des citoyens.

Elles peuvent traiter de sujets extrêmement variés. En cas de doute, les agents peuvent **rediriger les demandeurs** vers d'autres ressources. De même, il est important de **partager les points de difficulté** avec les collègues et la hiérarchie pour anticiper les prochaines occurrences.

### Les évènements participatifs

Dans la mesure du possible, il est toujours intéressant de faire participer les citoyens aux mesures appliquées dans l'espace public. Ils seraient ainsi **informés des actions** menées par leur commune, tout en étant **incités à les reproduire** chez eux.

Différents types d'évènements peuvent être imaginés selon l'objectif visé : chantiers participatifs, animations pédagogiques, fêtes dédiées aux hirondelles, etc.

### Les panneaux d'information

Les aménagements mis en place sont parfois **discrets** (débords, ouvertures, poutres...), ou alors **difficiles à lier aux hirondelles** (boue, fauche différenciée, matériaux...). Des panneaux d'information installés à proximité invitent les passants à découvrir les solutions mises en place par la commune.

Un panneau efficace attire le lecteur sans le submerger d'informations. Il présente **l'espèce** visée, le **problème** qu'elle rencontre

et la **solution** mise en place pour le résoudre. Les curieux qui veulent en savoir davantage peuvent être redirigés vers des ressources numériques par le biais d'un QR Code.

### Les publications

L'avantage de ce medium réside dans sa large cible. Ici, ce sont **tous les habitants** de la ville qui sont visés. Que la publication soit imprimée dans le journal communal, sur le site internet ou les réseaux sociaux de la Ville, elle est **accessible à tous** et peut inclure toutes les informations pertinentes. Les différentes étapes des actions menées sont présentées par des publications successives. Suffisamment complètes, elles permettent aux agents municipaux de s'y référer et de rediriger les personnes intéressées.

En guise d'exemple, la Ville de Toulon a dédié [une page de son site internet](#) aux martinets, en partenariat avec la LPO PACA.



## Partie 4

# D'une vieille pierre deux coups :

## associer la protection du patrimoine historique à la protection des hirondelles

L'Hirondelle de fenêtre et l'Hirondelle rustique ne recherchent pas les mêmes bâtiments pour nicher. L'Hirondelle de fenêtre a besoin de matériaux rugueux (pierre, brique, bois...) pour accrocher son nid sous des débords (avancées de toits, corniches, balcons...). L'Hirondelle rustique, quant à elle, apprécie les bâtiments agricoles traditionnels soutenus par des poutres en bois. Dans tous les cas, le bâti ancien semble plus adapté à leur nidification que l'architecture moderne. En effet, celle-ci fait la part belle aux matériaux lisses (verre, acier, aluminium...) et aux formes épurées sans débord. Le phénomène est le même pour les constructions urbaines et agricoles, et affecte donc autant les deux espèces.

L'architecture traditionnelle de Gironde est parfaitement adaptée aux besoins des hirondelles : matériaux rugueux, balcons, avancées de toits... Conserver ce patrimoine bâti revient à soutenir les populations d'hirondelles. La législation accorde à ce titre plusieurs outils aux communes : la possibilité d'inscrire la conservation d'éléments architecturaux et historiques dans le PLU ([fiche 13](#)), le régime des monuments historiques ([fiche 14](#)), le classement de secteurs patrimoniaux remarquables ([fiche 15](#)) et la mise en place d'une charte architecturale ([fiche 16](#)).

## FICHE 13

# Protéger le patrimoine culturel avec le PLU

L'article L151-19 du Code de l'urbanisme dispose que le règlement du PLU « peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. »

### Le dispositif

Le patrimoine architectural est souvent caractérisé par l'emploi de **matériaux anciens** (pierre, brique, bois...) et la présence de **supports** pour les nids d'hirondelles (corniches, balcons, solives...). Ces éléments peuvent être protégés par le règlement du PLU, grâce au dispositif décrit dans l'article L151-19 du Code de l'urbanisme. Ainsi, **la commune renforce le contrôle des travaux et durcit les modalités de délivrance des autorisations d'urbanisme**. Des éléments adaptés à la nidification des hirondelles peuvent ainsi être sauvegardés.

La commune peut solliciter l'expertise de spécialistes (architectes des bâtiments de France, associations locales, CAUE...) pour concevoir les prescriptions architecturales. Néanmoins, la collectivité garde la main sur l'application de la nouvelle réglementation, notamment l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme.

Le tableau ci-contre présente des exemples d'apport de l'article L151-19 C.urba.

Immeubles qui ne sont pas protégés	Immeubles protégés
Aucune démarche nécessaire pour des travaux d'entretien, comme un ravalement de façade	Déclaration préalable nécessaire pour les ravalements de façades  (art. R421-17 et R421-17-1 C.urba)
Les autorisations d'urbanisme ne peuvent pas interdire l'emploi de matériaux renouvelables ou évitant les émissions de gaz à effet de serre	Les prescriptions peuvent interdire ou interdire l'emploi de n'importe quel matériau  (art.L111-16 et L111-17 C.urba)
Ne peuvent pas être démolis au seul motif que le permis de construire est contraire au PLU	Peuvent être détruits si le permis de construire est contraire au PLU  (art.L480-13 C.urba)



L'Hôtel de ville de Villenave-d'Ornon fait l'objet de prescriptions relatives à la préservation de son architecture © L.Bernès / LPO

## FICHE 14

# Classer ou inscrire des monuments historiques

Tout ou partie d'un bâtiment peut être classé (art.L621-1 Code du patrimoine) ou inscrit (art.L621-25 C.pat) monument historique par les services de l'État, pour les mêmes raisons que celles avancées dans l'article L151-19 du Code de l'urbanisme. **La commune où se situe le bien peut être à l'initiative de la demande.** Bien que l'accord du propriétaire ne soit pas indispensable, il simplifie la procédure (art. L621-6 et art.L621-27 C.pat).

La commune perd une partie de son pouvoir de contrôle au profit des services de l'État, en échange d'une **aide financière et technique** (art.L621-29 C.pat) et d'une **protection renforcée**. Elle reste néanmoins toujours associée dès lors qu'elle participe à l'élaboration du plan de gestion. De plus, de nombreuses **communes sont propriétaires** de monuments historiques (notamment les églises construites avant 1905), ce qui leur permet d'être davantage incluses.

Le monument historique et les immeubles compris dans ses abords bénéficient d'une forte protection (art.L621-30 et suivants C.pat). Non seulement il est interdit de détruire ou de déplacer les immeubles classés, même en partie (art.L621-9 C.pat), **mais les travaux autorisés (comme les ravalements de façade) sur les immeubles classés comme inscrits font l'objet d'un contrôle renforcé** (art.L621-19 et art.L621-27 C.pat). Seul l'entretien courant y échappe.

En tant que pilote de la conservation des monuments nationaux, l'État s'est engagé dans une démarche visant à concilier la protection des patrimoines historique et naturel. À ce titre, **le Centre des monuments nationaux a signé un partenariat avec la LPO** pour que cette dernière apporte son expertise en matière de préservation de la biodiversité liée au bâti, dont les hirondelles sont des ambassadrices incontournables.

### Différences entre classement et inscription d'un monument historique :

	Classement	Inscription
Niveau	National	Régional (préfet de région)
Intérêt	Public historique et artistique	Historique et artistique
Procédure	Dossier envoyé à la DRAC <sup>1</sup> qui recueille l'avis du CMN <sup>2</sup> et du CRPS <sup>3</sup>	Dossier envoyé à la DRAC qui recueille l'avis du CRPS
Retrait	Déclassement possible par décret en Conseil d'État	Désinscription impossible
Délivrance des autorisations d'urbanisme	La DRAC (le Ministère de la culture peut aussi se prononcer)	Dépôt du dossier en mairie + validation par la DRAC
Subventions des travaux par la DRAC	Pas de plafond, cumulables avec des aides des collectivités, mais impossibilité d'excéder 80% du montant total des travaux	Plafond de 40%, cumulables avec des aides des collectivités, mais impossibilité d'excéder 80% du montant total des travaux
Choix de l'architecte	Propriétaire le choisit parmi les ABF <sup>4</sup> ou l'ACMN <sup>5</sup>	Propriétaire le choisit librement

1 Direction régionale des affaires culturelles  
 2 Centre national des monuments historiques  
 3 Commission régionale du patrimoine et des sites  
 4 Architectes des bâtiments de France  
 5 Architecte en chef des monuments nationaux

## FICHE 15

# Les sites patrimoniaux remarquables

Des quartiers, voire des villages ou des villes, peuvent être classés sites patrimoniaux remarquables (SPR) si leur conservation « *présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public* » (art.L631-1 C.pat).

### Le dispositif

Ce classement peut intervenir sur proposition de la commune, mais la décision revient à l'État après avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture et une enquête publique (art.L631-2 C.pat). Tous les travaux doivent faire l'objet d'une autorisation préalable (art.L632-1 C.pat) délivrée avec l'accord de l'architecte des bâtiments de France qui peut ajouter des prescriptions motivées (art.L632-2 C.pat). Cette protection joue pour les **éléments extérieurs et intérieurs**, ce qui favorise aussi bien la nidification de l'Hirondelle de fenêtre que celle de l'Hirondelle rustique.

La conservation et la mise en valeur du SPR sont guidées par un document élaboré conjointement par l'autorité créatrice du PLU, l'État et un architecte des bâtiments de France (art.L631-3 C.pat). **Il tient lieu de PLU partout où il s'applique** (art.L313-1 C.urba). Une commission locale composée de représentants locaux, de l'État et d'associations spécialisées est consultée (art.L631-3 C.pat). Un règlement identifie les éléments à protéger et définit les prescriptions relatives à leur conservation et leur mise en valeur (art.L631-4 C.pat). Ce document peut être de deux sortes : un plan de sauvegarde et de mise en valeur ou un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine.

### Le plan de sauvegarde et de mise en valeur

Il n'est **pas obligatoire** et peut s'appliquer sur une seule partie du SPR (art.L631-3 C.pat). Sa structure reprend celle du PLU (sans le PADD) puisqu'il est composé d'un rapport de présentation, d'un règlement, d'OAP éventuelles et d'annexes (art.R313-2 C.urba). Le principal apport du PSMV pour la protection des hirondelles est sa capacité à « *protéger les éléments d'architecture et de décoration [...] situés à l'extérieur ou à l'intérieur d'un immeuble* » (art.L313-1 C.urba). Il s'agit donc d'un outil efficace pour favoriser la nidification de l'Hirondelle de fenêtre et de l'Hirondelle rustique.

### Le plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine

Il s'applique de plein droit sur toutes les parties du SPR qui ne sont pas couvertes par un PSMV (art.L631-3 C.pat). Il est plus léger qu'un PSMV car il est seulement composé d'un rapport de présentation et d'un règlement (art.L631-4 C.pat) qui peut imposer ou interdire l'emploi de certains matériaux de construction.



Porte de l'Horloge à Cadillac © H.Salomé

## FICHE 16

# La charte architecturale

Une charte architecturale destinée à guider les porteurs de projets peut être annexée au PLU. Elle ne dispose d'aucune force réglementaire, elle sert simplement à informer et inciter aux bonnes pratiques. Elle est généralement composée de trois éléments qui peuvent répondre aux besoins de nidification des hirondelles.

### Une présentation du territoire et des particularités locales

La charte architecturale adaptée aux hirondelles commence par une **cartographie des enjeux**. Colonies connues, zones de chasse, secteurs où les oiseaux peuvent se fournir en matériaux pour construire leurs nids... doivent apparaître clairement pour que chaque maître d'ouvrage puisse se rendre compte de l'impact potentiel de son projet sur la nidification des hirondelles.

### Des objectifs ambitieux

L'absence de force réglementaire de la charte peut aussi bien être vue comme une faiblesse qu'une force. Certes, elle ne s'impose pas aux porteurs de projets, mais elle a toute la latitude d'afficher des objectifs ambitieux. En matière de protection des hirondelles, ils peuvent aller de **la sauvegarde des populations existantes jusqu'à leur renforcement**.

### Des mesures claires, précises et faciles à mettre en place

À défaut d'être obligatoires, les mesures préconisées par la charte doivent être **accessibles à tout porteur de projet**. Leur compréhension et leur application ne doit donc pas poser de grandes difficultés. Ici aussi, la charte peut être ambitieuse :

- **privilégier des matériaux** sur lesquels les nids pourront s'accrocher (pierre, brique, bois...);
- **aménager le bâti extérieur** pour les hirondelles de fenêtre avec des débords (corniches, balcons, avant-toits, etc.);
- **aménager l'intérieur** avec des supports pour les nids d'hirondelles rustiques et un accès permanent;
- **adapter la gestion des espaces naturels** pour que de la boue et de l'herbe restent à disposition des hirondelles.
- etc.



## PARTICIPEZ À L'ENQUÊTE HIRONDELLES !

L'enquête Hirondelles est déployée en Gironde, dans les Pyrénées-Atlantiques, en Dordogne, dans les Landes et en Haute-Vienne. **Accessible à toutes et tous**, participez à l'enquête Hirondelles à nos côtés !

▶ **Voici votre mission** : faire l'inventaire de tous les nids d'hirondelles présents dans des carrés de 500 m de côté, que l'on appelle des mailles. C'est vous qui les choisissez !

### ▶ Comment participer ?

Rendez-vous sur le site [lpo.fr/lpo-aquitaine](http://lpo.fr/lpo-aquitaine) > Nos missions > Enquêter sur les hirondelles pour découvrir comment participer.

**Nous avons tous le pouvoir d'agir en faveur des hirondelles.  
Ne les laissons pas disparaître !**

Cette enquête bénéficie du soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine.



[www.lpo.fr/lpo-aquitaine](http://www.lpo.fr/lpo-aquitaine)



## LPO AQUITAINE

LPO Aquitaine  
433 Chemin de Leysotte,  
33140 Villenave d'Ornon  
Téléphone : 05.56.91.33.81  
E-mail : [aquitaine@lpo.fr](mailto:aquitaine@lpo.fr)  
SIRET : 784 263 287 00 152  
Code APE : 9499Z

La LPO est une association reconnue d'utilité publique.



**Agir pour  
la biodiversité**